



PROGRAMME DE FORMATION

Maîtriser les risques et responsabilités du maître d'ouvrage

(référence E31)

Objectifs

- Déterminer et gérer les risques encourus par les maîtres d'ouvrage lors des différentes phases d'une opération de construction
- Appréhender le rôle et le positionnement du maître d'ouvrage vis-à-vis des autres intervenants
- Identifier et maîtriser les rapports entre responsabilités et assurances

Public

Toute personne amenée à faire de la promotion immobilière

Prérequis

Connaître le fonctionnement de la promotion immobilière

Méthodes et support

Exposés théoriques illustrés d'exemples pratiques, échanges et questionnements avec les participants. Un support de cours sera remis à chaque participant.

Durée

1,00 jour(s)

7:00 heures

Informations complémentaires

Intervenant

Formation animée par un consultant en promotion immobilière

Parcours formation

- Promotion immobilière

Point fort

L'illustration des apports théoriques par des exemples concrets dynamise le déroulé de la formation

Organisation

- Délai d'accès à la formation en "intra-entreprise" : cette formation sera mise en place dans un délai d'un mois à compter de la demande et selon les disponibilités de l'intervenant(e)

- Tarif : un devis personnalisé sera réalisé en fonction de votre demande

- Contact : corinne.probert@scet.fr - tél : 01 53 44 07 16

- Formation en présentiel dans une salle équipée (vidéo, paper-board) chez le client où via un prestataire ERP (Etablissement Recevant du Public).

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat





- Horaires de la formation (à titre indicatif) : 9h/12h30 - 14h/17h30

Suivi et évaluation

- Suivi de l'action (questionnaire préalable, feuille de présence, ...)
- Evaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne via Formaeva

Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles.

Pour tout renseignement complémentaire : formation@scet.fr



Contenu

Maître d'ouvrage : sécuriser au mieux les risques d'obsolescence du produit

- Adaptabilité de la conception du produit pendant la phase de pré-commercialisation
- Bouclage et optimisation de l'opération avant l'acquisition du terrain
- Préparation du déstockage complet de l'opération à l'achèvement

Troubles anormaux du voisinage : risques et responsabilités

- Que comprendre par trouble anormal du voisinage ?
- De quelles actions récursoires peut bénéficier le maître d'ouvrage ?
- Quelles précautions prendre avant le chantier ? en cours d'opération ?
- La notion de présomption de responsabilité sans faute préalable
- Le référé préventif

Identifier les pièges liés à votre implication dans l'acte à construire

- Sous quelles conditions l'immixtion fautive est-elle retenue par les juges ?
- Quelles précautions prendre pendant le déroulement de l'opération ?

Prévenir et gérer le contentieux de la sous-traitance

- Les règles pour sous-traiter sans risque
- Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant
- Les risques en cas de sous-traitance irrégulière
- Sous-traitance de pose et prêt illicite de main d'oeuvre

Assurances construction

- L'articulation des assurances obligatoires et des garanties facultatives
- Assurance dommages-ouvrage : quelle procédure respecter pour la mettre en oeuvre ?

Les risques spécifiques aux opérations de vente d'immeuble à construire

- Le statut juridique du vendeur d'immeuble à construire
- Les garanties existantes et les régimes de responsabilité